

1. *Débitrice:* **Le Baobab, Fabian Gagnebin**, Le Bey,
1442 **Montagny-Yverdon**
2. *Remarques:* Par décision du 4 novembre 2004, communi-
quée le même jour, le président du Tribunal d'arrondisse-
ment de la Broye et du Nord vaudois prolonge le sursis
concordataire accordé le 9 mars 2004 jusqu'au 9 septembre
2005, confirme l'effet suspensif à toutes poursuites actuelles
ou futures contre le requérant, et confirme la désignation
de Christophe Savoy, agent d'affaires breveté à Lausanne,
en qualité de commissaire.

Tribunal d'arrondissement de la Broye
1401 Yverdon-les-Bains

(02537688)